

Yoga Suisse

Informations sur le coronavirus

Namaste

Le mercredi 8 septembre 2021, le Conseil fédéral a décidé que l'exigence de présenter un certificat COVID serait introduite à partir du lundi 13 septembre 2021. L'exigence du certificat s'applique à l'entrée des restaurants, des lieux culturels et de loisirs ainsi que des manifestations à l'intérieur.

Étant donné que l'enseignement du yoga se déroule régulièrement, en groupes fixes et dans des salles séparées, les cours de yoga sont dispensés de l'exigence d'un certificat. Ceci s'applique aux cours de yoga en salle comptant jusqu'à 30 participants. Les coordonnées doivent toujours être enregistrées.

Yoga Suisse recommande aux enseignant-e-s de yoga de continuer à respecter les règles d'hygiène et de comportement. Les recommandations pour les participant-e-s aux cours, ainsi que l'affiche du 13 août 2021 qui demeure valable, sont téléchargeables sur le site de l'association www.yoga.ch/fr/coronavirus/.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos participant-e-s aux cours, beaucoup de plaisir lors de votre pratique de yoga et nous vous saluons cordialement.

Votre équipe Yoga Suisse

Berne, le 09.09.2021